

Initiatives ministérielles

Monsieur le Président, il suffit, à mon sens, de se reporter aux précédents pour constater que seule la partie d'une motion à laquelle la Chambre a donné suite devient caduque.

Encore une fois, il n'a cité aucun précédent. Le Président s'est reporté à ce que le secrétaire parlementaire lui a signalé. Quant à moi, je ne sais pas à quoi il a fait allusion. Il ne cite aucune autorité, mais il fait ces affirmations dans le but de faire croire aux Canadiens que cette façon d'agir est normale et régulière.

Elle n'est ni normale ni régulière. Si c'était le cas, le secrétaire parlementaire aurait sûrement cité un précédent du parlement britannique. Il y a 400 ans de débats qu'il aurait pu consulter pour trouver un précédent à l'appui de sa thèse.

Il nous répète sans cesse que nous devrions imiter le Parlement britannique, que c'est une grande institution et que si nous suivions la pratique britannique, tout irait beaucoup mieux. Cependant, il ne suit pas la pratique britannique dans ce cas-ci. Ou s'il la suit, il ne peut pas le prouver. Il n'a fourni absolument aucun élément de preuve pour justifier cette violation flagrante de la pratique parlementaire, et je soutiens que c'est tout à fait irrégulier.

Nous passons ensuite à son autre thèse. Tout d'abord, il a affirmé que ce que nous faisons était sans précédent et, par conséquent, irrecevable:

Si nous devons accepter l'argument que, chaque fois qu'une décision, une mesure ou un processus est nouveau, il est par conséquent irrecevable, ou que, parce qu'il est différent, il est sans précédent, donc frappé de nullité. Les juges, les avocats, le Président de la Chambre, moi, en ma qualité de secrétaire parlementaire du leader de la Chambre, ainsi que les leaders parlementaire de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique ne pourrions pas accomplir notre tâche, car tout ce que nous pourrions faire, si nous devons nous fier à des précédents, c'est imiter simplement nos prédécesseurs.

Eh bien, nos prédécesseurs ont fait beaucoup. Le secrétaire parlementaire a toute latitude pour exercer ses fonctions dans le cadre de la pratique et des précédents parlementaires. Ce qu'il ne devrait pas faire, c'est de laisser la Chambre débattre de mauvais projets de loi que le gouvernement, dans son incompetence, sa gaucherie et sa maladresse, cherche à déposer.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Le secrétaire parlementaire a honte, avec raison, de présenter ces projets de loi à la Chambre et d'en permettre le débat, car il sait que si nous tenons un débat complet sur ces derniers, la population canadienne dira, comme elle l'a fait si souvent depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir: «Débarrassons-nous de cette bande. Pendant combien de temps pouvons-nous endurer de voir notre pays déchiré par cette clique de conser-

vateurs? Ils ne valent rien.» Ils sont à 14 p. 100 dans les sondages. Voilà la preuve de leur incompetence, ainsi que de la méfiance et du mécontentement qu'ils suscitent d'un bout à l'autre du pays. Je vous le dis, monsieur le Président, les gens en ont assez.

Si le secrétaire parlementaire avait un peu de cran, il serait ici à autoriser le débat sur ces projets de loi et à les déposer comme il se doit. Au lieu de cela, il présente une motion et dit: «Nous voulons que tous ces projets de loi soient réputés pratiquement adoptés. Nous limiterons le débat sur cette motion. Nous invoquerons la clôture et ferons cesser le débat pour que les Canadiens ne puissent pas être témoins de notre piètre performance. Ils vont entendre à quel point le gouvernement est pitoyable. Nous ne voulons pas que nos erreurs soient mises au grand jour à la Chambre.» Or, c'est ce que font les conservateurs.

Jetons un coup d'oeil sur les choses qu'ils ont laissées de côté. Pensons aux projets de loi qu'ils n'ont pas mentionnés dans cette motion et qui étaient inscrits au *Feuilleton*. Que font-ils du projet de loi sur les conflits d'intérêts? Où est-il? Je crois qu'il a été déposé en novembre 1989, mais nous ne l'avons jamais étudié. On n'en a jamais demandé le débat. Lors des dernières élections, le premier ministre a dit que nous aurions un projet de loi spécial sur les conflits d'intérêts, pour que les députés ne soient pas trouvés en situation de conflit. Nous voulons un gouvernement honnête. Pourtant, aucun gouvernement n'a jamais vu un aussi grand nombre de ses membres faire l'objet d'accusations au criminel que le gouvernement actuel.

Voilà le genre de choses que le projet de loi aurait dû aborder. Le gouvernement le présente, mais ne le soumet pas à l'examen de la Chambre. Il le laisse au *Feuilleton*. Pourquoi, dans sa motion, ne l'a-t-il pas représenté et n'a-t-il pas considéré qu'il avait reçu la première lecture? Je sais pourquoi. C'est parce que les simples députés du gouvernement, ceux qui ont eu des ennuis avec la justice et qui ont été reconnus coupables, ne veulent pas d'un projet de loi de ce genre. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas l'étudier.

Voilà deux ans que nous demandons en vain au gouvernement d'en saisir la Chambre. Mais il a peur de le faire et il devrait avoir honte.

Il préfère présenter d'autres mesures fiscales qui vont pressurer davantage les Canadiens et couper dans les services. Il préfère poursuivre l'étude de son timide projet de loi sur l'environnement. Nous venons d'entendre l'excellent discours du député de LaSalle-Émard sur ce que le gouvernement veut faire à ce sujet. Il nous a dit à quel point ce projet de loi est mauvais, mais c'est quand